



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET ANNEXE DU COMPLEXE D'ANIMATIONS
CULTURELLES ET FESTIVES
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE DE COURNON D'Auvergne**

Numéro SIRET : 216 301 242 00204

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE CLERMONT BANLIEUE

M.14

Budget annexe - Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

COMPLEXE D'ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

ANNEE 2016

Le budget doit être présenté en euros sans décime ni centime

Sommaire

	I. Informations générales (6)
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p2	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
p3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
p4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p7	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
p8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV. Annexes (7)
	A - Eléments du bilan
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p12-13	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p14	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
p15	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
	A4 - Etat des provisions
	A5 - Etalement des provisions
p16	Etat de l'actif immobilisé
p17	Amortissements
p18	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p19	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)
p20	A8 - Etat des charges transférées
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
	B - Engagements hors bilan
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
	B1.6 - Etat des engagements reçus
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
	C - Autres éléments d'informations
p21-22	C1 - Etat du personnel
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
	C3.2 - Liste des établissements publics créés
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p23	D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice ay au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- ~~avec ou~~ sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2) ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (2) :

- ~~semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- ~~budgétaires (délibération n° du).~~

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ~~ou cumulé~~ – de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (2) :

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;~~
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	185 171,00	165 250,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	19 921,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		185 171,00	185 171,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	76 100,00	75 550,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	73 748,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		76 100,00	149 298,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	261 271,00	334 469,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	38 100,00	0,00	36 350,00	36 350,00	36 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 870,00	0,00	34 971,00	34 971,00	34 971,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses de gestion courante		71 970,00	0,00	75 321,00	75 321,00	75 321,00
66	Charges financières	39 800,00	0,00	33 800,00	33 800,00	33 800,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		111 870,00	0,00	109 621,00	109 621,00	109 621,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	76 540,00		75 550,00	75 550,00	75 550,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 540,00		75 550,00	75 550,00	75 550,00
TOTAL		188 410,00	0,00	185 171,00	185 171,00	185 171,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	185 171,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	850,00	0,00	750,00	750,00	750,00
75	Autres produits de gestion courante	164 000,00	0,00	157 500,00	157 500,00	157 500,00
Total des recettes de gestion courante		164 850,00	0,00	162 250,00	162 250,00	162 250,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		166 850,00	0,00	165 250,00	165 250,00	165 250,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		166 850,00	0,00	165 250,00	165 250,00	165 250,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	19 921,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	185 171,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	75 550,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	16 500,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
Total des dépenses d'équipement		16 500,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	69 750,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
Total des dépenses financières		69 750,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		86 250,00	0,00	76 100,00	76 100,00	76 100,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		86 250,00	0,00	76 100,00	76 100,00	76 100,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	76 100,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	76 540,00		75 550,00	75 550,00	75 550,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		76 540,00		75 550,00	75 550,00	75 550,00
TOTAL		76 540,00	0,00	75 550,00	75 550,00	75 550,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	73 748,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 298,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	75 550,00
--	------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10
(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	36 350,00		36 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 971,00		34 971,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00		4 000,00
66	Charges financières	33 800,00	0,00	33 800,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	75 550,00	75 550,00
Dépenses de fonctionnement – Total		109 621,00	75 550,00	185 171,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	185 171,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	73 000,00	0,00	73 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 100,00	0,00	3 100,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		76 100,00	0,00	76 100,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	76 100,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée. effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	4 000,00		4 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	750,00		750,00
75	Autres produits de gestion courante	157 500,00		157 500,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	3 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		165 250,00	0,00	165 250,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	19 921,00
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	185 171,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		75 150,00	75 150,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Ch. à répartir sur pls Ex.</i>		400,00	400,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	75 550,00	75 550,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	73 748,00
--	------------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	149 298,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

crée.

travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	38 100,00	36 350,00	36 350,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	1 700,00	1 700,00
60612	Energie - Electricité	17 700,00	17 000,00	17 000,00
60631	Fournitures d'entretien	800,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit Equip.	1 000,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	150,00	100,00	100,00
61522	Bâtiments	5 000,00	0,00	0,00
615228	Autres bâtiments	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 700,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	4 100,00	4 000,00	4 000,00
616	Primes d'assurances	850,00	0,00	0,00
6161	Multirisque	0,00	800,00	800,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	200,00	200,00	200,00
6228	Divers	0,00	400,00	400,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	300,00	350,00	350,00
6262	Frais de télécommunications	800,00	800,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 870,00	34 971,00	34 971,00
6331	Versement de transport	350,00	360,00	360,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	100,00	100,00	100,00
6333	Part.Emp. à la Form.Prof.Cont.	250,00	260,00	260,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	350,00	360,00	360,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	100,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale	18 020,00	18 711,00	18 711,00
64112	NBI, sup de trait. & ind. Res.	850,00	880,00	880,00
64118	Autres indemnités	3 000,00	3 100,00	3 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 500,00	3 610,00	3 610,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	6 000,00	6 200,00	6 200,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	1 150,00	1 190,00	1 190,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	100,00	100,00
64832	Cont.au Fds de Comp. de CPA	200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 000,00	4 000,00
658	Ch. Div. de la Gest. courante	0,00	4 000,00	4 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		71 970,00	75 321,00	75 321,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	39 800,00	33 800,00	33 800,00
66111	Intérêts réglés à échéance	40 400,00	37 100,00	37 100,00
66112	Intérêts rattachement ICNE	-600,00	-3 300,00	-3 300,00
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		111 870,00	109 621,00	109 621,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	76 540,00	75 550,00	75 550,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	76 140,00	75 150,00	75 150,00
6862	Dot.Amort.Ch. Financières à Répartir	400,00	400,00	400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		76 540,00	75 550,00	75 550,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		76 540,00	75 550,00	75 550,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	188 410,00	185 171,00	185 171,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		185 171,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	32 850,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	36 150,00
= différence ICNE N - ICNE N-1	-3 300,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
- (2) Cf modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser ;
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	4 000,00	4 000,00
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	0,00	4 000,00	4 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	850,00	750,00	750,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	850,00	750,00	750,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	164 000,00	157 500,00	157 500,00
752	Revenus des immeubles	64 000,00	60 000,00	60 000,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	100 000,00	97 500,00	97 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		164 850,00	162 250,00	162 250,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	3 000,00	3 000,00
7788	Produits except divers	2 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		166 850,00	165 250,00	165 250,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	166 850,00	165 250,00	165 250,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	19 921,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	185 171,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	16 500,00	3 100,00	3 100,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	4 000,00	0,00	0,00
2181	Instal. Gén., Ag. et Am. Div.	10 000,00	0,00	0,00
2188	Autres	2 500,00	3 100,00	3 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	16 500,00	3 100,00	3 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	69 750,00	73 000,00	73 000,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	69 750,00	73 000,00	73 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	69 750,00	73 000,00	73 000,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	86 250,00	76 100,00	76 100,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	86 250,00	76 100,00	76 100,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES			76 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	76 540,00	75 550,00	75 550,00
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 784,00	57 784,00
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00	314,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	456,00	456,00
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 895,00	3 895,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	120,00	274,00	274,00
281538	Autres réseaux	604,00	604,00	604,00
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	895,00	895,00
28183	Mat.de bureau et informatique	670,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	2 108,00	2 108,00	2 108,00
28188	Autres	9 294,00	8 820,00	8 820,00
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	400,00	400,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	76 540,00	75 550,00	75 550,00

041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	76 540,00	75 550,00	75 550,00

Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	76 540,00	75 550,00	75 550,00

+				
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
+				
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			73 748,00
=				
	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES			149 298,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					1 044 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					1 044 000,00									
6 / 1129065	CDC	16/12/2008	29/12/2008	03/01/2010	1 000 000,00	F		4,47	4,60	EUR	A	P	O	A-1
7 / 0963298	Caisse Epargne	16/12/2009	16/12/2009	01/11/2010	19 000,00	F		3,48	3,48	EUR	A	P	O	A-1
8 / 0338057	Banque Populaire	23/12/2010	18/01/2011	18/04/2011	25 000,00	F		3,30	3,34	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					1 044 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		785 616,61					72 998,34	37 076,84	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		785 616,61					72 998,34	37 076,84	0,00
6 / 1129065	N	0,00		758 858,62	8,01	F	4,77	69 475,54	36 197,56	0,00	
7 / 0963298	N	0,00		8 387,02	3,83	F	3,48	1 990,41	291,87	0,00	
8 / 0338057	N	0,00		18 370,97	10,05	F	3,30	1 532,39	587,41	0,00	
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00		785 616,61				72 998,34	37 076,84	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	3 produits					
	100,00 % de l'encours					
	785 616,61 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur 1 100,00	
	Biens ou catégories de biens amortis :	18 décembre 2008
	Durée:	
	Frais d'études 5	/
	Frais d'insertions 5	/
	Logiciels 5	/
	Matériel de bureau et informatique 5	/
	Mobilier 15	/
	Autres immobilisations corporelles 10	/
	Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités 15	10 février 2011
	Autres agencements et aménagements 8	/
	Autres bâtiments publics 15	/
	Autres réseaux 20	/

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Au 01/01/2016

COMPTE	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE ENTRÉE	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORT.	VALEUR NETTE COMPTABLE
2041512	14	14	Fonds de concours transféré	31/12/2009	789 052,52	368 224,50	420 828,02
2041512	18	18	Solde Fond de concours	17/12/2010	43 749,65	18 749,88	24 999,77
2041512	19	19	Étude transférée au Fond de concours	01/01/2011	28 774,80	12 332,04	16 442,76
TOTAL1 : COMPTE = 2041512, SUBV ÉQUIPMT GFP RATTACHEMT BÂT					861 576,97	399 306,42	462 270,55
2051	31	31	Visite virtuelle 360°	23/07/2014	1 570,00	628,00	942,00
TOTAL1 : COMPTE = 2051, LOGICIELS					1 570,00	628,00	942,00
2128	15	15	Pose châssis sur porte en bois	11/05/2010	1 463,00	1 097,28	365,72
2128	20	20	Installation grille vers entrée salle 2	30/12/2010	2 180,64	1 635,48	545,16
2128	21	21	Aménagement Parking	15/04/2011	57 314,19	0,00	57 314,19
TOTAL1 : COMPTE = 2128, AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉGMENTS					60 957,83	2 732,76	58 225,07
21318	2	2	Aménagements 2005 à 2008	14/05/2003	45 704,40	18 281,76	27 422,64
21318	6	6	Aménagements 2003	31/07/2003	38,49	38,49	0,00
21318	13	13	Lasure murs extérieurs (travaux en régie)	09/09/2009	8 187,13	3 274,86	4 912,27
21318	17	17	Aménagements 2009	24/02/2009	4 524,05	1 809,60	2 714,45
TOTAL1 : COMPTE = 21318, AUTRES BATIMENTS PUBLICS					58 454,07	23 404,71	35 049,36
2135	30	30	Remplacement électrovanne	12/12/2013	1 201,78	360,54	841,24
2135	2015001	2015001	Enseigne extérieure PVC Blanc	14/04/2015	1 540,00	154,00	1 386,00
TOTAL1 : COMPTE = 2135, INSTALL,AMÉNGMT DES CONSTRUCT°					2 741,78	514,54	2 227,24
21538	5	5	Travaux fouille	16/07/2008	12 065,85	3 619,74	8 446,11
TOTAL1 : COMPTE = 21538, AUTRES RÉSEAUX					12 065,85	3 619,74	8 446,11
2181	24	24	Protection mur couloir traiteur (travaux en régie)	03/07/2012	1 535,43	614,16	921,27
2181	27	27	Bar extérieur (trvx régie)	31/12/2012	894,74	357,88	536,86
2181	28	28	Clôture bois chemin chaufferie (trvx régie)	31/12/2012	4 461,06	1 784,44	2 676,62
2181	29	29	Protection murs et porte accès cuisine (trvx régie)	26/08/2013	2 043,42	613,02	1 430,40
TOTAL1 : COMPTE = 2181, INSTALL GNLES, AGENCEMENTS, ..					8 934,65	3 369,50	5 565,15
2183	33	33	PC portable Lenovo L430 14"	08/12/2014	669,09	669,09	0,00
TOTAL1 : COMPTE = 2183, MATÉRIEL BUREAU INFORMATIQUE					669,09	669,09	0,00
2184	7	7	Vestiaires mobiles et cintres antiviol	06/04/2009	2 062,80	962,64	1 100,16
2184	12	12	Tables et chaises	18/12/2008	29 555,00	15 762,64	13 792,36
TOTAL1 : COMPTE = 2184, MOBILIER					31 617,80	16 725,28	14 892,52
2188	3	3	Praticable-chariot	10/10/2008	17 536,95	13 742,20	3 794,75
2188	4	4	Équipement cuisine	29/10/2008	47 058,22	36 875,37	10 182,85
2188	8	8	Cendriers	06/04/2009	1 816,00	847,49	968,51
2188	9	9	Vestiaires	06/04/2009	1 150,00	805,00	345,00
2188	11	11	Vidéo projecteur salle 1	05/05/2009	6 245,00	4 371,50	1 873,50
2188	16	16	Autolaveuse	27/05/2010	2 497,96	1 498,80	999,16
2188	22	22	Rideau métallique	04/07/2011	1 120,00	560,00	560,00
2188	23	23	Machine à glaçons creux	11/06/2012	2 104,32	841,72	1 262,60
2188	25	25	Serrures anti-intrusion salles 1 et 2	02/10/2012	3 150,82	1 260,32	1 890,50
2188	26	26	Installation prises disjoncteurs	02/10/2012	2 084,28	833,72	1 250,56
2188	32	32	Matériel de sonorisation salle 1	18/08/2014	2 108,33	421,66	1 686,67
2188	2015003	2015003	Vidéoprojecteur Sony salle 2	02/07/2015	1 937,66	193,77	1 743,89
TOTAL1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOS CORPORELLES					88 809,54	62 251,55	26 557,99
4817	34	34	Frais de renégociation de prêt contrat 1263602	01/01/2014	2 000,00	1 200,00	800,00
TOTAL1 : COMPTE = 4817, PÉNALITÉS RENÉGOCIATION DETTE					2 000,00	1 200,00	800,00
TOTAL GÉNÉRAL					1 129 397,58	514 421,59	614 975,99

ÉTAT PRÉVISIONNEL DES AMORTISSEMENTS

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE D'ACQUISITION	COMPTE	DURÉE	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORT. ANTERIEURS	AMORT. DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORT.	VNC au 31/12
14	14	Fonds de concours transféré	31/12/2009	2041512	15	789 052,52	315 621,00	52 603,50	368 224,50	420 828,02
18	18	Solde Fond de concours	17/12/2010	2041512	14	43 749,65	15 624,90	3 124,98	18 749,88	24 999,77
19	19	Étude transférée au Fond de concours	01/01/2011	2041512	14	28 774,80	10 276,70	2 055,34	12 332,04	16 442,76
TOTALI : COMPTE = 2041512, SUBv ÉQUIPMT GFP RATTACHEMENT BÂT						861 576,97	341 522,60	57 783,82	399 306,42	462 270,55
31	31	Visite virtuelle 360°	23/07/2014	2051	5	1 570,00	314,00	314,00	628,00	942,00
TOTALI : COMPTE = 2051, LOGICIELS						1 570,00	314,00	314,00	628,00	942,00
15	15	Pose châssis sur porte en bois	11/05/2010	2128	8	1 463,00	914,40	182,88	1 097,28	365,72
20	20	Installation grille vers entrée salle 2	30/12/2010	2128	8	2 180,64	1 362,90	272,58	1 635,48	545,16
TOTALI : COMPTE = 2128, AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉGMTS						3 643,64	2 277,30	455,46	2 732,76	910,88
2	2	Aménagements 2005 à 2008	14/05/2003	21318	15	45 704,40	15 234,80	3 046,96	18 281,76	27 422,64
13	13	Lasure murs extérieurs (travaux en régie)	09/09/2009	21318	15	8 187,13	2 729,05	545,81	3 274,86	4 912,27
17	17	Aménagements 2009	24/02/2009	21318	15	4 524,05	1 508,00	301,60	1 809,60	2 714,45
TOTALI : COMPTE = 21318, AUTRES BATIMENTS PUBLICS						58 415,58	19 471,85	3 894,37	23 366,22	35 049,36
30	30	Remplacement électrovanne	12/12/2013	2135	10	1 201,78	240,36	120,18	360,54	841,24
2015001	2015001	Enseigne extérieure PVC Blanc	14/04/2015	2135	10	1 540,00	0,00	154,00	154,00	1 386,00
TOTALI : COMPTE = 2135, INSTALL.,AMÉNGMT DES CONSTRUCT°						2 741,78	240,36	274,18	514,54	2 227,24
5	5	Travaux fouille	16/07/2008	21538	20	12 065,85	3 016,45	603,29	3 619,74	8 446,11
TOTALI : COMPTE = 21538, AUTRES RÉSEAUX						12 065,85	3 016,45	603,29	3 619,74	8 446,11
24	24	Protection mur couloir traiteur (travaux en régie)	03/07/2012	2181	10	1 535,43	460,62	153,54	614,16	921,27
27	27	Bar extérieur (trvx régie)	31/12/2012	2181	10	894,74	268,41	89,47	357,88	536,86
28	28	Clôture bois chemin chaufferie (trvx régie)	31/12/2012	2181	10	4 461,06	1 338,33	446,11	1 784,44	2 676,62
29	29	Protection murs et porte acces cuisine (trvx régie)	26/08/2013	2181	10	2 043,42	408,68	204,34	613,02	1 430,40
TOTALI : COMPTE = 2181, INSTALL GNLES, AGENCEMENTS, ..						8 934,65	2 476,04	893,46	3 369,50	5 565,15
7	7	Vestiaires mobiles et cintres antiviol	06/04/2009	2184	15	2 062,80	825,12	137,52	962,64	1 100,16
12	12	Tables et chaises	18/12/2008	2184	15	29 555,00	13 792,31	1 970,33	15 762,64	13 792,36
TOTALI : COMPTE = 2184, MOBILIER						31 617,80	14 617,43	2 107,85	16 725,28	14 892,52
3	3	Praticable-chariot	10/10/2008	2188	10	17 536,95	11 988,50	1 753,70	13 742,20	3 794,75
4	4	Équipement cuisine	29/10/2008	2188	10	47 058,22	32 169,55	4 705,82	36 875,37	10 182,85
8	8	Cendriers	06/04/2009	2188	15	1 816,00	726,42	121,07	847,49	968,51
9	9	Vestiaires	06/04/2009	2188	10	1 150,00	690,00	115,00	805,00	345,00
11	11	Vidéo projecteur salle 1	05/05/2009	2188	10	6 245,00	3 747,00	624,50	4 371,50	1 873,50
16	16	Autolaveuse	27/05/2010	2188	10	2 497,96	1 249,00	249,80	1 498,80	999,16
22	22	Rideau métallique	04/07/2011	2188	10	1 120,00	448,00	112,00	560,00	560,00
23	23	Machine à glaçons creux	11/06/2012	2188	10	2 104,32	631,29	210,43	841,72	1 262,60
25	25	Serrures anti-intrusion salles 1 et 2	02/10/2012	2188	10	3 150,82	945,24	315,08	1 260,32	1 890,50
26	26	Installation prises disjoncteurs	02/10/2012	2188	10	2 084,28	625,29	208,43	833,72	1 250,56
32	32	Matériel de sonorisation salle 1	18/08/2014	2188	10	2 108,33	210,83	210,83	421,66	1 686,67
2015003	2015003	Vidéoprojecteur Sony salle 2	02/07/2015	2188	10	1 937,66	0,00	193,77	193,77	1 743,89
TOTALI : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOS CORPORELLES						88 809,54	53 431,12	8 820,43	62 251,55	26 557,99
TOTAL GÉNÉRAL						1 069 375,81	437 367,15	75 146,86	512 514,01	556 861,80

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		73 000,00	73 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		73 000,00	73 000,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	73 000,00	73 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	73 000,00	0,00	0,00	73 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		75 550,00	75 550,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		75 550,00	75 550,00
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 784,00
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	456,00
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 895,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	274,00	274,00
281538	Autres réseaux	604,00	604,00
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	895,00
28184	Mobilier	2 108,00	2 108,00
28188	Autres	8 820,00	8 820,00
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	400,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	75 550,00	0,00	73 748,00	0,00	149 298,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	73 000,00
Ressources propres disponibles IV	149 298,00
Solde V = IV - II(6)	76 298,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	N° Inventaire	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Compte	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL					2 000,00	800,00	400,00	800,00
2014	34	Frais de renégociation du contrat de prêt 1263602	5	4817	2 000,00	800,00	400,00	800,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	1	2	1		1
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	1	2	1		1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1	1	2	1		1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1.1

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
Date de convocation :/...../.....	
Présenté par le Maire (1), A COURNON D'AUVERGNE le	
Le Maire (1), Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session	
A COURNON D'AUVERGNE le	
Les membres du Conseil Municipal (2),	
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... / ... / ..., et de la publication le ... / ... /	
A COURNON D'AUVERGNE, le/...../.....	

(1) Compléter par le président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...